Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 03 NOV. 2026
ID : 048-200069151-20261029-DELIB_2026_151-DE

Gorges Causses Cévennes
Communauté de Communes
TERRE D'AVENTURES

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 29 octobre 2026 à 18 heures

Date de Convocation 22 octobre 2026

Membres en exercice : 37 **Présents : 21** **Votants : 28** **Pour : 28** **Contre : 0** **Abstention : 0**	L'an deux mille Vingt-six et le 29 octobre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI, **Présents :** Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER, Serge GRASSET, Alain CHMIEL, Jérôme VIEILLEDENT, David HERRARD, Eric DESCOTTE, Bruno COMMANDRE, François ROUVEYROL, Matthieu PASCUAL, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Hélène CUPILLARD, Alain GERMANAUD, Caroline JASSIN, Claudie MARTIN, Audrey MATHIEU, Anny MIAZGOWSKI, Jean-Luc MICHEL, Christophe PRADEILLES, Daniel REBOUL, **Représentés :** Francis DURAND pouvoir à Damien ARMAND, Michel BROUILLET pouvoir à Jérôme VIEILLEDENT, Catherine DURAND pouvoir à Eric DESCOTTE, Sarah GALLAS pouvoir à Audrey MATHIEU, Pascale LANGLOIS pouvoir à Hélène CUPILLARD, Guillaume MARTIN pouvoir à Claudie MARTIN, Daniel MICHELOU pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, **Excusés :** Francis DURAND, Odile BEAUMEL, Michel BROUILLET, Catherine DURAND, Sarah GALLAS, Pascale LANGLOIS, Jaclyn MALAVAL, Guillaume MARTIN, Daniel MICHELOU **Absents :** Michel COMMANDRE, Robert LITCHE, Karine MIANE-HUC, Eric PELAT, Emmanuelle ROBERT, Gilles VERGELY, Jean WILKIN **Présents non votants :**

Secrétaire de séance : Madame Caroline JASSIN

DELIB-2026-151 - **DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Le Conseil communautaire,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2026-112 du 25 juin 2026 autorisant le lancement de la consultation des entreprises pour l'élaboration du schéma directeur d'assainissement de la communauté de communes ;

VU la décision du Bureau communautaire n°DECBUR-004 du 13 octobre 2026 attribuant le marché de prestations intellectuelles au groupement OTEIS/GAXIEU, pour un montant de 227.865,00€ HT ;

CONSIDÉRANT le coût global de l'opération estimé à 250.000,00€ HT :

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 03 NOV. 2026
ID : 048-200069151-20261029-DELIB_2026_151-DE

CONSIDÉRANT le plan de financement proposé ci-dessous :

DÉPENSES		**MONTANT EN € HT**
Elaboration schéma directeur assainissement - Marché OTEIS/GAXIEU		227.865,00
Travaux annexes pour la réalisation de ce SDA - 10%		22.135,00
COUT GLOBAL OPÉRATION - TOTAL DÉPENSES		**250.000,00**
RECETTES	**Taux**	
Agence de l'Eau Adour Garonne	50%	125.000,00
Etat - DETR	15%	37.500,00
Conseil Départemental de la Lozère	15%	37.500,00
Autofinancement - Fonds Propres	20%	50.000,00
TOTAL RECETTES		**250.000,00**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

VALIDE l'opération d'élaboration du schéma directeur d'assainissement pour un coût global de 250.000,00€ HT ;

VALIDE le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES		**MONTANT EN € HT**
Elaboration schéma directeur assainissement - Marché OTEIS/GAXIEU		227.865,00
Travaux annexes pour la réalisation de ce SDA - 10%		22.135,00
COUT GLOBAL OPÉRATION - TOTAL DÉPENSES		**250.000,00**
RECETTES	**Taux**	
Agence de l'Eau Adour Garonne	50%	125.000,00
Etat - DETR	15%	37.500,00
Conseil Départemental de la Lozère	15%	37.500,00
Autofinancement - Fonds Propres	20%	50.000,00
TOTAL RECETTES		**250.000,00**

SOLLICITE un financement auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, dans le cadre du programme « EAU 2025-2030 », thématique « Assainissement des collectivités », dispositif « Etudes financières, techniques et de planification », avec un taux de financement de 50%, soit 125.000,00€ de subvention ;

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 03 NOV. 2026
ID : 048-200069151-20261029-DELIB_2026_151-DE

SOLLICITE un financement auprès de l'Etat, dans la thématique « Eau [illegible] taux de financement de 15%, soit 37.500,00€ de subvention, ce dossier étant classé en priorité n°1;

SOLLICITE un financement auprès du Conseil Départemental de la Lozère, au titre du FSAL, dans le dispositif « Alimentation en eau potable et assainissement », avec un taux de financement de 15%, soit 37.500,00€ de subvention, ce dossier étant classé en priorité n°1 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les demandes de financement relatives à cette opération et toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.

Le Président,
Daniel GIOVANNACCI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES Lozère

Le secrétaire de séance,
Caroline JASSIN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.